

Centre de Lutte contre l'Impunité et
l'Injustice au Rwanda (CLIIR)
Rue de la colonne 54/4
1080 BRUXELLES
Tél/Fax : +32 816 011 13
Mobile : +32 487 616 651 / +32 488 534 743
Email: info@cliir.org
Site web: www.cliir.org
@cliir_org



CLIIR, un regard impartial

Extraits des comptes rendus des missions conduites dans les prisons rwandaises par les deux Rapporteurs spéciaux pour le Rwanda pour le compte du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

Dans le livre de George DURUZ, « *Par-delà le Génocide : Dix-sept récits contre l'effacement de l'histoire au Rwanda* », (p.136 et 137), **le Rapporteur spécial de l'ONU, Monsieur René Degni-Ségui alerte au début 1996:**

« Le nombre des arrestations et détentions, après s'être relativement stabilisé, connaît une augmentation sensible et constante depuis le mois d'octobre 1995. De 550 en moyenne par semaine d'octobre à la mi-novembre, le nombre de personnes arrêtées oscille depuis entre 800 et 1200 par semaine (...). Les observateurs des droits de l'homme rapportent que les personnes les plus visées et appartenant à l'ethnie Hutu sont des fonctionnaires, les enseignants, les rapatriés exerçant dans le petit commerce, les anciens soldats des ex-FAR et les employés locaux des organisations humanitaires. (...) Comme par le passé, ces arrestations sont opérées à la suite de dénonciations de participation au génocide. Sont également invoqués d'autres motifs tels le « tapage nocturne », l'association clandestine et l'atteinte à l'ordre public visant essentiellement les sectes religieuses. (...) Le plus souvent les personnes arrêtées le sont sans mandat et par des agents qui sont matériellement incompétents : militaires, policiers communaux et bourgmestres ; beaucoup sont détenues sans être informées des charges pesant sur elles. Rares en effet sont les personnes arrêtées et détenues qui ont un dossier.

Quant au Rapporteur Spécial du HCDH pour le Rwanda, Monsieur Michel MOUSSALLI qui a remplacé le premier rapporteur M. René Degni-Ségui :

Les conditions inhumaines des prisons rwandaises forcèrent un nouveau représentant spécial de la commission des droits de l'homme à dénoncer, une fois de plus, en 2000, la « *situation critique des prisons rwandaises* » avec une pointe d'irritation : « *on a du mal à comprendre pourquoi, cinq après le début de la transition, 125000 à 130000 détenus sont encore entassés dans les prisons, alors que beaucoup ne sont même pas mis en examen.* » (United Nations (2000) : Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda présenté par le Représentant spécial..., alinéa 92). « *Les conditions de détention sont particulièrement effroyables dans les 154 cachots du pays qui étaient censés avoir un caractère temporaire, et qui, de ce fait, ne disposent d'aucuns services. (...) Dans l'ensemble, les conditions d'incarcération demeurent inacceptables et le Représentant spécial invite instamment les autorités à accélérer la mise en liberté des personnes âgées, des personnes atteintes de maladies chroniques, des femmes enceintes et des enfants* ».